

Chambre des Représentants.

SESSION DE 1894-1895.

COMMISSION DES PÉTITIONS.

FEUILLETON N° 5.

(13 JUILLET 1895.)

PÉTITIONS SUR LESQUELLES UN RAPPORT A ÉTÉ DÉPOSÉ.

M. DE TROOZ, 1^{er} rapporteur.

Numéros du feuilleton	Numéros du registre des pétitions
1.	978.

Par pétition datée de Louvain, le 27 juin 1895,

Des habitants de Louvain prient la Chambre d'accorder son appui à la demande de subside adressée au Gouvernement par la ville de Louvain, en faveur de l'amélioration du canal de Louvain.

(RAPPORT : *Annales parlementaires*, p. 2033.)

CONCLUSIONS Renvoi à MM. les Ministres des Finances et de l'Agriculture et des Travaux publics, et dépôt sur le Bureau pendant la discussion du Budget des recettes et des dépenses extraordinaires pour l'exercice 1895.

M. DECLERCQ, 2^e rapporteur.

2.	539.
----	------

Par pétition datée d'Aelbeke, le 4 février 1895.

Le sieur Deveugle, à Aelbeke, rappelle ses pétitions

Numéros du feuilleton.	Numéros du registre des pétitions.
------------------------------	--

antérieures réclamant l'intervention de la Chambre afin d'obtenir une indemnité en réparation de blessures qu'il aurait, sans nulle provocation, reçues d'un gendarme dans l'exercice de ses fonctions.

(RAPPORT : *Annales parlementaires*, p. 2048.)

CONCLUSIONS : *Renvoi à M. le Ministre de la Justice.*

3. 463. Par pétition datée de Thuillies, le 20 février 1893,
Le sieur Préaux, à Thuillies, expose le préjudice qui résulte, pour les enfants mineurs, de la conversion de la rente à 3 1/2 p. c. Il demande qu'il soit porté remède à cette situation.

(RAPPORT : *Annales parlementaires*, p. 2048.)

CONCLUSIONS : *Renvoi à M. le Ministre de la Justice.*

M. GILLIAUX, 3^e rapporteur.

4. 948. Par pétition datée d'Ixelles, le 16 juin 1893,
Des habitants d'Ixelles exposent la situation malheureuse faite aux employés et aux ouvriers des services du camionnage du chemin de fer et du nettoyage des machines et voitures et du chauffage de celles-ci. Ils demandent que l'État reprenne ces différents services ou qu'il en impose la réorganisation aux concessionnaires tant au point de vue de la rémunération que de la durée du travail.

(RAPPORT : *Annales parlementaires*, p. 2089.)

CONCLUSIONS : *Renvoi à M. le Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.*